

Eco-mobilier : les premiers résultats de la filière de collecte et valorisation du meuble usager

Chaque année en France, un million de tonnes de meubles est enfoui sous terre. Pour développer la nouvelle industrie de recyclage des meubles usagers, Eco-mobilier a mis en place le 1er mai dernier l'éco-participation à l'achat des meubles neufs. Moins d'un an après l'ouverture des adhésions aux fabricants et aux distributeurs, la filière présente un premier bilan d'activité. Décryptage.

Communiqué de presse

Paris, le 21 février 2014 • Eco-mobilier, l'éco-organisme à but non lucratif, agréé par le ministère de l'Ecologie, du Développement Durable et de l'Energie, organise la filière de collecte et de valorisation des meubles usagers, par la réutilisation, le recyclage ou encore la valorisation énergétique. Créé par les distributeurs et fabricants français de meubles, Eco-mobilier répond aux obligations de recyclage afin de contribuer à la transition écologique de son secteur.

700 000 tonnes de DEA sont mis au rebut chaque année soit 26 kilos par habitant. Jusqu'à présent 55% de ces déchets étaient encore enfouis et non valorisés¹.

Eco-mobilier: une ambition forte

Face à ce constat, Éco-mobilier et ses adhérents, fabricants et distributeurs, se mobilisent pour répondre à deux objectifs primordiaux :

- **Accroître la valorisation, le recyclage et la réutilisation des meubles usagers**
- **Réduire l'impact écologique de leur fin de vie dès la conception des meubles.**

Pour concrétiser ces ambitions, les équipes d'Eco-mobilier ont préparé, en 2012, le projet d'agrément que le ministère de l'Ecologie, du Développement Durable et de l'énergie a validé. Celui-ci confère à Eco-mobilier la prise en charge des obligations des fabricants et distributeurs en matière de collecte et de traitement des meubles usagés. 4 objectifs sont alors fixés :

- Atteindre un taux de recyclage des DEA collectés de **45% d'ici à fin 2015**
- Atteindre **un taux de valorisation par le recyclage et la valorisation énergétique des DEA collectés de 80%** au terme de l'agrément fin 2017
- **Favoriser l'accès des DEA aux structures de l'économie sociale et solidaire** pour que celles-ci augmentent leur activité de réutilisation d'au moins 50% d'ici à fin 2017
- **Réduire l'impact écologique** des produits en favorisant la prise en compte par les fabricants et les distributeurs de critères d'éco-conception.

Dominique Mignon, Directrice d'Eco-mobilier constate « *une augmentation très rapide des adhésions dès le démarrage de la filière : nous avons démarré avec 25 contrats enregistrés en janvier 2013 et nous recensons 6400 adhérents en janvier 2014. Une rapidité des adhésions qui met en exergue l'implication des*

¹ Etude Ernest 1Young 2010 pour l'ADEME

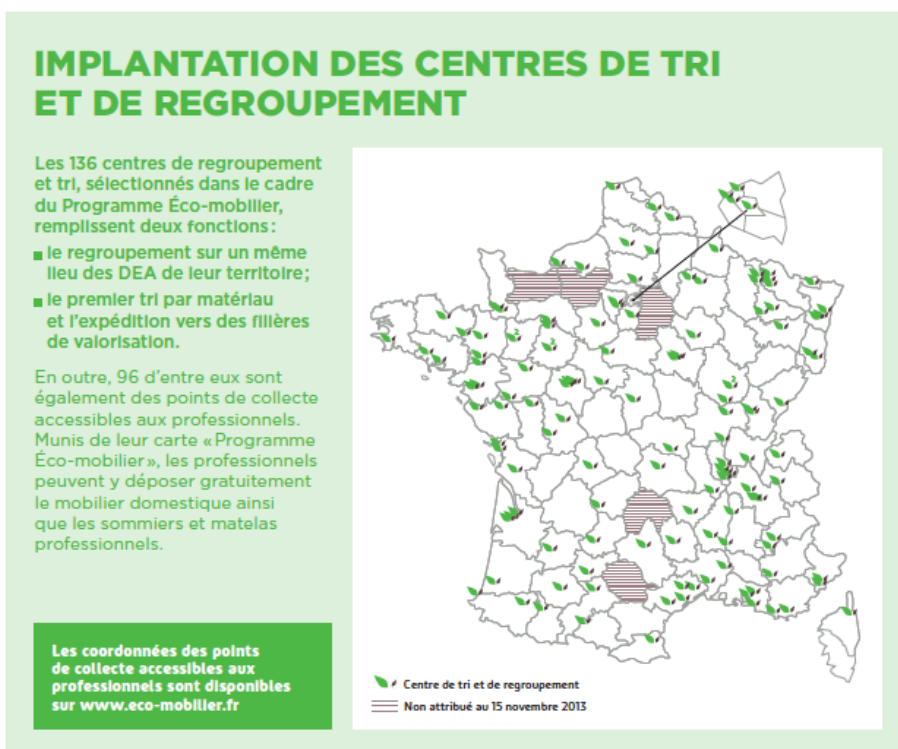
éco-mobilier

acteurs dans la filière. Eco-mobilier propose des solutions simples et adaptées aux professionnels de l'ameublement ayant adhéré comme la mise à disposition gratuite de bennes pour la collecte du mobilier usagé ou l'accès gratuit à un réseau de point de collecte pour les pro pour déposer le mobilier usagé.»

Fin 2013, un réseau de près de 100 points d'apports a été mis en place sur l'ensemble du territoire, qui permettent de déposer gratuitement, sans limite de passage ni de tonnage, les déchets d'éléments d'ameublement.

Eco-mobilier et les collectivités territoriales : un programme favorisant la proximité

Éco-mobilier propose aux collectivités territoriales des **Contrats territoriaux de collecte et du mobilier** (CTCM). Il installe gratuitement dans les déchèteries publiques des **bennes** dédiées à la collecte du mobilier, et en assure le tri et la valorisation avec les filières qu'il met en place ou développe. Au 1^{er} octobre 2013, **20** contrats étaient déjà signés. Fin janvier 60 contrats ont été signés. Ils couvrent 10 départements pour une population supérieure à 10 millions d'habitants.



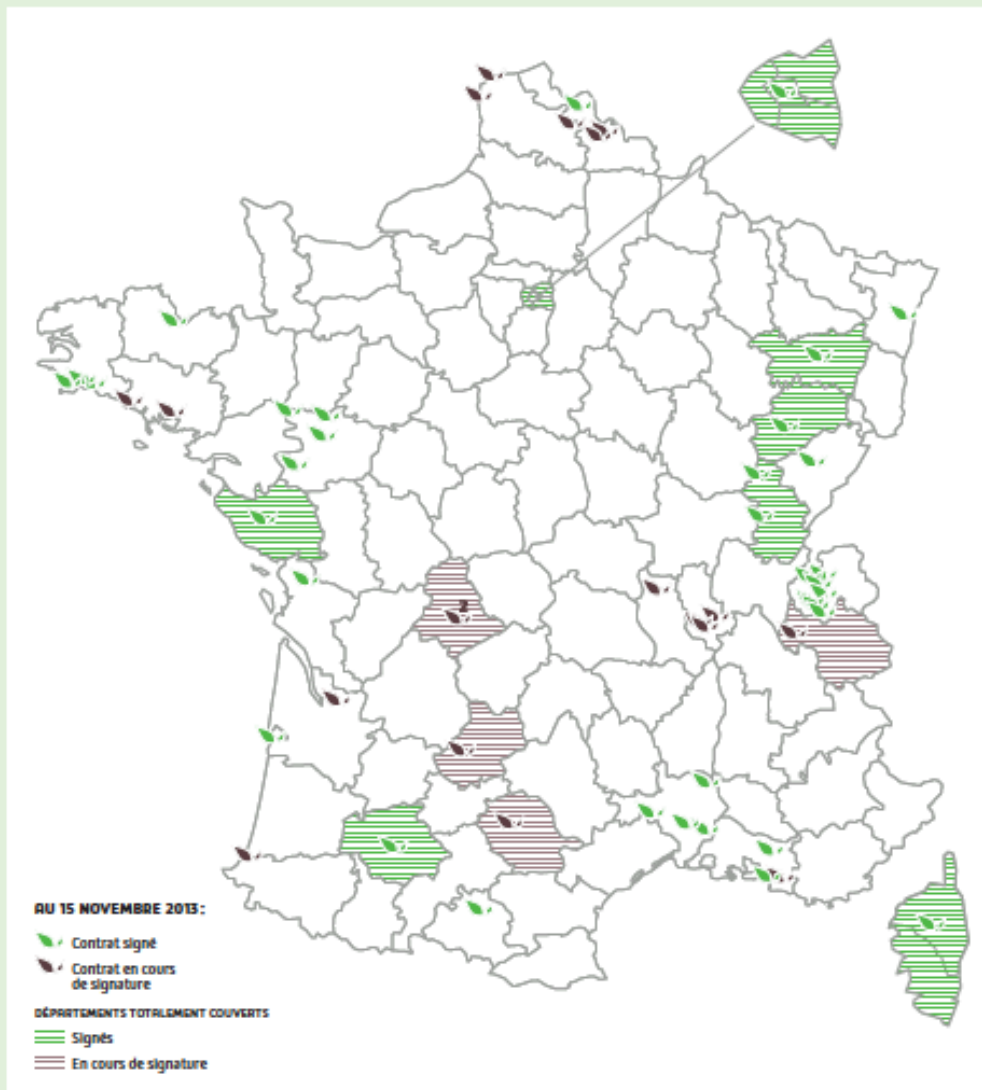
Eco-mobilier et ses partenaires poursuivent la montée en puissance de la filière : un rythme soutenu jusqu'en 2017

21 contrats ont été signés avec les collectivités territoriales au 30 septembre 2013, soit **10 millions d'habitants**. Les signatures s'accéléreront pour couvrir la totalité de la population française. Un point de passage **fin 2014** prévoit **50 millions d'habitants** sur des territoires « sous contrat ».

éco-mobilier

Cette croissance se fera en étroite concertation avec les partenaires concernés, à la fois pour accompagner un développement progressif pour les professionnels du traitement des déchets des installations de recyclage des différents matériaux issus du mobilier usager et pour mettre en oeuvre une progression maîtrisée de l'éco-participation d'ici 2017.

LES CONTRATS TERRITORIAUX DE COLLECTE DU MOBILIER



18 millions
d'habitants
à fin 2013.



200
déchèteries
équipées
en janvier 2014.



54
contrats signés
ou en cours.

Eco-mobilier, un acteur partenaire de l'Economie sociale et solidaire

Les structures de l'Economie sociale et solidaire (ESS) s'attachent à la remise en état et à la revente d'éléments d'ameublement avec, pour objectif essentiel l'emploi des personnes en grande difficulté et la réinsertion professionnelle. A eux seuls Emmaüs et le Réseau des ressourceries fédèrent plus de 300 sites de réutilisation et réemploi.

Eco-mobilier en signant une convention nationale le 11 octobre dernier avec ces 2 grandes réseaux, s'est engagé à :

- **Reprendre** la totalité des Déchets d'éléments d'ameublement (DEA) non utilisés
- **Soutenir financièrement** les coûts liés à la mise à disposition des DEA

À propos d'Éco-mobilier

Éco-mobilier a été créé par 12 distributeurs et 12 fabricants français. Éco-organisme à but non lucratif, dédié à la collecte et au recyclage des Déchets d'éléments d'ameublement, Éco-mobilier a été agréé par le Ministère de l'Écologie le 26 décembre 2012. Pour remplir cette mission, l'éco-participation est appliquée à l'achat de meubles neufs depuis le 1^{er} mai 2013.

Ses objectifs sont de :

- Contribuer, en partenariat avec les collectivités, à réduire fortement la part de déchets d'ameublement mis en décharge, c'est-à-dire enfouis, et augmenter le recyclage (23% aujourd'hui, 45% en 2015) et la valorisation.
- Permettre le développement d'un recyclage de proximité en s'appuyant sur un réseau de professionnels du déchet et préfigurer une économie circulaire en favorisant la création d'installations industrielles de proximité.
- Favoriser la réintroduction de matériaux recyclés par les industriels, mener la recherche et le développement permettant de développer les débouchés en matière de recyclage et encourager les metteurs sur le marché à l'écoconception des produits.
- Développer la réutilisation du mobilier usagé en partenariat avec les structures de l'économie sociale et solidaire, les Communautés Emmaüs et les Ressourceries sur l'ensemble du territoire.